



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-82

FINANCES

4 – Adoption de la décision modificative n° 1 portant sur le budget annexe du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

FINANCES

4 – Adoption de la décision modificative n° 1 portant sur le budget annexe du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer

EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente décision modificative concerne le budget annexe relatif au SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer. Elle intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

Le tableau ci-après retrace les modifications budgétaires proposées :

| Fonctionnement | | | | | | | | |
|--|--|-------------|-----------------------------|------------------------------|--------------------------|------------------|------------------|---|
| Chap. | Libellé chapitre | Art. | Libellé de l'article | Opération (pour info) | Prévu à l'article | Dépenses | Recettes | Observations |
| 042 | Opération d'ordre entre section | 7811 | Reprise sur amortissement | | 0 € | | + 4 104 € | Ajustement de l'inventaire |
| 023 | Virement à la section d'investissement | | | | 0 € | + 4 104 € | | Equilibre de la section de fonctionnement |
| Total section de Fonctionnement | | | | | | + 4 104 € | + 4 104 € | |

| Investissement | | | | | | | | |
|---------------------------------------|--|-------------|---------------------------------|------------------------------|--------------------------|------------------|------------------|--|
| Chap. | Libellé chapitre | Art. | Libellé de l'article | Opération (pour info) | Prévu à l'article | Dépenses | Recettes | Observations |
| 042 | Opération d'ordre entre section | 28031 | Amortissement des frais d'étude | | 0 € | + 4 104 € | | Ajustement de l'inventaire |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | | | | 0 € | | + 4 104 € | Equilibre de la section d'investissement |
| Total section d'Investissement | | | | | | + 4 104 € | + 4 104 € | |

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 14,

Vu la délibération du 28 mars 2022 portant approbation du budget annexe relatif au SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer de l'année 2022,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

FINANCES

4 – Adoption de la décision modificative n° 1 portant sur le budget annexe du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la décision modificative n° 1 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer de l'année 2022,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette décision modificative n° 1.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 04/10/2022
Affichée le : 04/10/2022
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.